

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Ré

Mc
t

08170013

BRUXELLES 27-10-2008

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/10/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0407.561.930

Dénomination

(en entier) : **Musée et Jardins van Buuren**

(en abrégé) :

Forme juridique : Fondation d'utilité publique

Siège : Uccle (1180 Bruxelles), 41 avenue Léo Errera

**Objet de l'acte : Modification du but social - Publication complémentaire à la publication
numéro 08142649 du 2/9/2008**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Guy CAEYMAEX, Notaire à Bruxelles, nommé à la suppléance de Maître Jean-Luc INDEKEU, Notaire à Bruxelles, par ordonnance du Tribunal de Première Instance de Bruxelles du seize janvier deux mille huit, le 3 juin 2008 portant la mention d'enregistrement : "Enregistré deux rôles, sans renvoi, au 3ème Bureau de l'Enregistrement de Bruxelles, le 17 juin 2008, vol. 53, fol. 73, case 08, reçu vingt-cinq euros, le Receveur, (signé) I. STASSART", ce qui suit :

BUT SOCIAL :

Il est modifié comme suit :

Elle a pour but la réalisation d'une œuvre à caractère artistique et culturel. Son activité consiste à prendre ou à veiller à ce que soient prises, dans l'esprit de sa fondatrice, toutes les mesures appropriées pour assurer la conservation des tableaux, meubles et objets se trouvant dans la villa de la fondatrice, convertie en musée avec le jardin qui l'entoure. L'établissement a recueilli le legs des collections de tableaux, de la villa, du jardin qui l'entoure et d'autres biens dont les revenus sont affectés à l'entretien de la villa et du jardin, ce dernier étant ouvert au public, ainsi que le labyrinthe, « Le Cantique des Cantiques et le jardin du cœur », y attenant

Déposé en même temps une expédition certifiée conforme de l'arrêté royal du 28 septembre 2008 qui approuve la modification apportée au but social

Guy CAEYMAEX, Notaire à Bruxelles, nommé à la suppléance de Maître Jean-Luc INDEKEU, Notaire à Bruxelles, par ordonnance du Tribunal de Première Instance de Bruxelles du seize janvier deux mille huit.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature